



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE GESTION Lundi 19 Janvier 2026 – 17h30 En distanciel (Teams)

Présents ou représentés : Blandine Anteblian, Bertrand Belvaux, Camille Bertereau, Emi Bornschein, Hervé Cheillan, Emmanuel Clerc, Olivier Dalla Piazza, Aurore De Oliveira, Pascale Fleuret, Eric Garry Combet, Fabrice Hervé, Marcel Grenard, Lauriane Joliet, Samuel Mercier, Julie Podevin, Marie-Thérèse Pugliese, Christel Sadoine, Lise-Marie Sivert, Grégory Wegmann, Mohamed Zouaoui.

Invités : Romain Carré, Sabrina Ferreira-Cheraft, Mathilde Pulh, Claire Yème,

La Directrice ouvre la séance à 17h30 et fait part de l'élection de nouveaux représentants des usagers au sein du Conseil de Gestion.

1- Approbation du PV du Conseil de Gestion Exceptionnel du 08 décembre 2025

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

2- Validation des tarifs J3F 2026 et de l'adhésion à l'AFFI

- La 5e Journée des 3F (Finance organisationnelle – Finance comportementale – Finance entrepreneuriale) aura lieu le 20 mars 2026 au Pôle d'Economie Gestion à DIJON. Les frais d'inscription sont :
 - Participant(e) « en distanciel » et/ou membre du CREGO : Gratuit
 - Enseignant-chercheur « en présentiel » : 60€ T.T.C. (dont TVA 10% soit 54,55€ H.T.)
 - Doctorant(e) ou étudiant(e) en Master « en présentiel » : 36€ T.T.C. (dont TVA 10% soit 32,73€ H.T.)

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

- Nouveau tarif du renouvellement de l'adhésion institutionnelle AFFI (Association Française de Finances) : 900€ qui est financée par le CREGO.

Cette association regroupe des professionnels de la recherche, de l'enseignement et de la pratique d'activités financières, intéressés par la gestion financière, la théorie financière et ses applications.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

3- Convention GIS OPTIMA

Un vote de principe est demandé au conseil pour l'Adhésion annuelle du GIS OPTIMA via le fournisseur ADERA (convention initiale votée au CA du 09/07/2020 et le dernier avenant n°4 voté au CA du 13/03/2024).

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

4- Projets de convention avec l'Université Privée de Fès au Maroc et la Parul University en Inde

- Convention Fès Business School – IAE Dijon

Il s'agit du 2^{ème} partenariat avec le Maroc.

Un accord d'échange avec la Business School de Fès (Maroc) est soumis : un maximum de deux étudiants seront en échange par semestre. L'accord est valable pour une période de cinq années académiques à compter de la rentrée 2026/2027.

Les étudiants suivront les cours en Business et Management niveau Licence ou Master.

Le niveau linguistique requis sera B2 en Anglais ou en Français pour les deux parties ; Le parcours est non-diplômant.

Fabrice Hervé souhaite savoir si la gratuité s'applique également à la business school, malgré son statut d'école privée : Il s'agit bien d'une gratuité réciproque.

- Convention Parul University - Ube : Il s'agit d'un 1^{er} partenariat avec l'Inde ; l'université est située du côté de Mumbai. Plusieurs facultés et laboratoires ont signé avec cette université.

Lauriane Joliet demande si le partenariat repose sur un principe d'échange. Les accords sont effectivement conclus de manière réciproque.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

5- Demande d'exonération des frais spécifiques

Nous avons reçu une demande de Guillaume THONGSOUM BOIS, étudiant en Master 2 Finance, et ancien membre du Conseil de Gestion.

Cet étudiant intégrera le Master IMS en 2026-2027 et va bénéficier de l'accord de double diplôme avec la National Taiwan Normal University, ce qui implique qu'il soit inscrit en IMS après son M2 Finance.

Le double diplôme comprend un programme de recherche qui doit être validé par les 2 universités.

Comme il ne sera pas présent en France et ne bénéficiera pas des services de l'IMS, il est demandé qu'il soit exonéré des frais spécifiques.

Il s'agit d'une inscription à caractère strictement administratif, destinée à assurer sa couverture.

Aucune participation aux cours de français n'est prévue. Son projet étant de faire une V.I.E par la suite.

Il est rappelé que les étudiants internationaux paient des frais spécifiques de 3 500€ ; des demandes d'exonération peuvent être formulées.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

6- Validation cotisation IAE France

La cotisation a été revalorisée, passant de 9 000€ à 11 000€ à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il s'agit d'une dépense importante permettant de positionner le réseau au niveau des institutions ainsi que des partenaires, tout en bénéficiant de dispositifs d'aide et d'accompagnement mis à disposition.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

7- Questions diverses

Laurianne Joliet demande pour quelles raisons les étudiants inscrits en Master 2 ne peuvent pas effectuer une mobilité : il a été répondu que dans la mesure où le M2 est validé, le cursus est considéré comme achevé. Les étudiants souhaitant acquérir une expérience internationale sont donc invités à entreprendre cette démarche à titre individuel. Une fois le master terminé, l'orientation logique des étudiants est soit l'insertion sur le marché du travail, soit la poursuite d'études en doctorat.

Blandine Anteblian précise que certains masters ne sont pas en alternance sur deux années, ce qui permet d'envisager une mobilité entre le Master 1 et le Master 2. Les étudiants sont par ailleurs encouragés à effectuer une mobilité entre la licence et le master, des rentrées différées étant prévues.

Laurianne Joliet fait part de sa déception quant au fait que, malgré le nombre important de partenariats, les étudiants n'ont pas la possibilité de choisir le moment de leur mobilité.

Mathilde Pulh indique que l'IAE est dans une logique d'accompagnement des étudiants, et rappelle qu'environ la moitié de la promotion de Licence 2 effectue une mobilité au second semestre, et de nombreux étudiants partent également entre la licence et le master.

Elle informe que ce sujet sera discuté entre les Responsables Pédagogiques et examiné lors du prochain Comité de Direction qui se tiendra le 09 février prochain.

Un retour d'information sera fait à l'occasion du prochain Conseil de Gestion

Lauriane Joliet demande pourquoi il a été possible pour les étudiants en Master MSO de partir pendant leur cursus ? Il est précisé que ce master a pris fin en 2025, ce qui explique cette opportunité. Cette mobilité sera également possible pour le Master 2 MATE, qui ne sera plus proposé par la suite.

Il est précisé que la mobilité n'est pas envisageable pour les étudiants en alternance, car étant engagés sur deux ans avec une entreprise, une interruption de contrat serait nécessaire. De plus, cela ne serait pas souhaitable si l'on souhaite que les entreprises continuent à accueillir des alternants.

L'ordre du jour étant épuisé, la directrice lève la séance à 18h20.

La directrice de l'IAE DIJON
Mathilde PULH



IAE DIJON
Ecole Universitaire de Management
Pôle d'Economie et de Gestion
2 boulevard Gabriel - BP 26611
21066 Dijon cedex
Tél. : 03 80 39 54 00